

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / 53^{ème} congrès confédéral : préparation des débats **p.2** / Bulletin d'inscription Conférence UFR **p.3** / Tract : « La réforme sur les retraites ne passera pas ! » **p.4**

l'agenda



CEF

le 14 mars 2023

**13^{ème} CONFÉRENCE
NATIONALE DE L'UFR**

du 04 au 07 avril 2023

aux Issambres (Saint-Raphaël)

Réunions fédérales à venir

21/02 Répartition Pharma :
CPS

22/02 Chimie : CPNE

22/02 Plasturgie : CMPPNI

23/02 Pétrole : EXTRA NPEC

25/02 Pétrole : GTPA + CPP

28/02 Caoutchouc : SPP

01/03 Répartition Pharma :
CPPNI

03/03 Industries et services
nautiques : CPPNI

08/03 Industrie Pharma :
CPPNI

09/03 Pétrole : CPNSS
SÉCURITÉ

09/03 Négoce : CMPPNI

Droits et libertés

**Exposition illégale à des
substances toxiques :
le préjudice moral distinct du
préjudice d'anxiété.**

Dans son arrêt n°142 du 8 février 2023, pourvoi n° 21-14.451, la Cour de cassation admet que le salarié dont le droit à réparation au titre du préjudice d'anxiété est éteint peut néanmoins obtenir des dommages et intérêts au titre d'une atteinte à sa dignité dès lors que son employeur a eu recours illégalement à l'amiante.

Il doit donc être distingué deux types de préjudices, chacun correspondant à un manquement différent de l'employeur :

- Lorsque l'employeur a manqué à son obligation de sécurité en utilisant une substance toxique autorisée sans mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels adéquates, ses salariés peuvent réclamer l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété ;
- Lorsqu'un employeur recourt illégalement à une substance toxique prohibée, commettant ainsi une infraction pénale, son exécution déloyale du contrat de travail porte atteinte à la dignité du salarié, lequel peut alors réclamer la réparation d'un préjudice moral, indépendamment du préjudice d'anxiété. ■

Les chiffres

56 % c'était la participation des employeurs au financement de la Sécurité sociale en 1981, contre **39 %** en 2019. Participation employeur prise sur le travail des salariés.

Orga et vie syndicale

**Congé de Formation économique,
sociale et syndicale**

Le CFESS est ouvert à l'ensemble des salariés, syndiqués ou non, sans condition d'ancienneté.

Ce congé permet de participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale, et syndicale pour se préparer à l'exercice de fonctions syndicales.

La durée de ce congé est limitée à 12 jours par an et par salarié, pouvant aller jusqu'à 18 jours dans certaines conditions.

Pendant ce congé, la rémunération est maintenue. La période de formation étant assimilée à du temps de travail effectif, le salarié continue d'acquiescer des congés payés et droit à l'ancienneté.

Pour demander un CFESS : adresser une demande écrite d'autorisation d'absence au service RH, ceci au moins 30 jours avant le début de la formation.

Des dispositions conventionnelles ou accords collectifs peuvent prévoir des dispositions plus favorables.

95 %

c'était la part du
financement de la
Sécurité sociale en
1985, qui était assis sur
les revenus d'activité.
Cette part est désormais
de **51 %**.

Actualité fédérale

53^{ÈME} CONGRÈS CONFÉDÉRAL

PRÉPARATION DES DÉBATS

Nous voilà à 6 semaines du 53^{ème} Congrès confédéral qui se tiendra à Clermont-Ferrand du 27 au 31 mars 2023.

Nous sommes donc dans la phase finale de préparation pour les syndicats et nos délégués qui les représenteront et porteront leurs voix.

À ce jour, sur les 35 délégués attribués à la Fédération, seulement 29 ont été enregistrés par la Commission des mandatemments.

Pour les syndicats qui n'ont pas reçu les documents confédéraux (rapport d'activité, projet document d'orientation, rapport CFC, etc), ceux-ci sont disponibles sur le site internet du Congrès confédéral : <https://53congres.cgt.fr>

La date limite de réception des amendements est le **lundi 27 février à minuit**. Les modalités de dépôt sont disponibles sur le site internet du Congrès (par voie électronique sur le site, par mail ou par courrier). <https://fnic-cgt.fr/>

Afin de permettre aux délégués qui porteront vos amendements de les défendre si besoin, merci de mettre la Fédération en copie des amendements proposés pour les transmettre au délégué concerné.

La Fédération organise, en régions et départements, des réunions entre les délégués et les Syndicats dont ils porteront les amendements et les voix.

Ci-après, le planning des réunions déjà programmées.

Planning Réunions des délégués - Préparation du 53ème Congrès Confédéral

DÉPARTEMENTS / RÉGIONS	Régions	DEPARTEMENTS	Dates réunions Heures et Lieux				
			Date	heures	lieux	REFERENTS FNIC	Dpt
	HAUTS DE FRANCE - Nord Pas de Calais	59/62	24-févr.-23	9h30	UL ARRAS	BUFKENS Ludovic	59/62
	HAUTS DE FRANCE- PICARDIE	80/60/02	23-févr.-23	9h30	UD AMIENS	Anne COLOMBEL	02/60/80
	NORMANDIE	14/27/50/61/76	20-févr.-23	9h30	UL LILLEBONNE	VALLETTE Dominique	LILLEBONNE
			13-févr.-23	9h30	UL GRANVILLE	VALLETTE Dominique	50 et 61
			20-févr.-23	10H00	UL HARFLEUR	Françoise BARAN	SECTEUR LE HAVRE
			17-févr.-23	9h30	UL GRAND QUEVILLY	Pascal TAILLEUX	ROUEN et DIEPPE
	BRETAGNE	22/29/35/56	17-févr.-23	9h00	LANNESTER	Eric SELLINI	BRETAGNE
	PAYS DE LOIRE	44/49/53/72/85	3-févr.-23	9h00 16h00	ANGERS	Christophe JANOT	PAYS DE LOIRE
			9-mars-23	9h00	MONTOIR DE BRETAGNE	Christophe JANOT	44
			10-mars-23	9h00	UD ANGERS	Christophe JANOT	49/53/72/85
	NOUVELLE AQUITAINE	16/17/19/23/24/33/40/47/64/79/86/87	20-févr.-23	10h00	MOURENX + Visio	Bufkens + T. Esprit	NOUVELLE AQUITAINE
	OCCITANIE	9/11/12/30/31/32/34/46/48/65/66/81/82				Manu LEPINE	
	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	04/05/06/13/83/84	17-févr.-23	9h00	MARTIGUES	Manu LEPINE	PACA
	AUVERGNE - RHONE ALPES	01/03/07/15/26/38/42/43/63/69/73/74	16-mars-23	10h00	TOURNON	Adrien POIRIEUX	7/26/38
			16-mars-23	9h00	BOURSE DU TRAVAIL LYON	M. MORAND M. CORGIER S. SALIBA	01/42/69
			23-févr.-23	9h00	UD 73	Yannick BACARIA	73/74
	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	21/25/39/58/70/71/89/90	10-mars-23	9h00	UL VICHY	Serge ALLEGRE	Allier
			17-mars-23	9h00	UL CHALON	Serge ALLEGRE	SAONE ET LOIRE
			9-mars-23	9h00	UD BELFORT	Serge ALLEGRE	HAUT RHIN
			3-févr.-23	9H00	UD DIJON	Serge ALLEGRE	21/71
	CENTRE	18/28/36/37/41/45	1-févr.-23	9h00	UD TOURS	Eric SELLINI	CENTRE
	ILE DE France	75/77/78/91/92/93/94/95	22-févr.-23	9h00	FD MONTREUIL	Françoise BARAN	IDF
	GRAND EST	08/10/51/52/54/55/57/67/68/88	24-févr.-23	10h00	UD REIMS	Olivier Grevet	51/52

URGENT :

13^{ÈME} CONFÉRENCE NATIONALE

DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS-FNIC

DU 4 AU 7 AVRIL 2023 AUX ISSAMBRES

Cette année voit le renouvellement des mandats au Conseil National de notre UFR-FNIC. Cette conférence aura lieu cette année dans le Village Vacances de la Gaillarde, aux Issambres (83), près de Saint-Raphaël.

Nous demandons aux syndicats et sections de retraité.e.s de faire suivre le bulletin d'inscription à la conférence, à envoyer à l'une des adresses suivantes **avant le 17 février** :

Envoi postal : FNIC-CGT Case 429 – 93514 MONTREUIL CEDEX

Mail : secretariat.general@fnic-cgt.fr

	NOM	PRÉNOM	ACTIF	RETRAITÉ
--	-----	--------	-------	----------

NOM DU SYNDICAT :

NOM DÉLÉGUÉ				
NOM ACCOMPAGNANT				
NOM DÉLÉGUÉ				
NOM ACCOMPAGNANT				
NOM DÉLÉGUÉ				
NOM ACCOMPAGNANT				

MAIL :

TÉLÉPHONE :

VALIDATION DU SYNDICAT (signature et tampon) :

Pour 3 NUITS (du dîner du 4 avril au petit-déjeuner du 7 avril) : 250€/ personne
Nombre de participants : x 250 € = (en votre aimable règlement)

Remarques :



LA RÉFORME SUR LES RETRAITES NE PASSERA PAS !

PASSONS À LA VITESSE SUPÉRIEURE : BLOQUONS LE PAYS

La nouvelle manifestation du 11 février a encore été un succès.

Comme pour les trois journées de grève précédentes, plus de 2 millions de salariés du public et du privé sont descendus dans les rues dans toute la France. Le rejet unanime de cette réforme continue de s'exprimer à travers les appels inter-syndicaux mais laisse à nombre d'entre nous un goût amer. Et alors, la suite ?

Faire reculer le gouvernement, c'est possible. Les salariés l'ont maintes fois montré par le passé. Nous ne devons pas nous suffire des appels à une grève « saute-moutons » imposés par des bureaucraties syndicales qui seront prêtes à négocier des parties de la réforme dans notre dos et à nous faire oublier que le seul objectif de ce gouvernement dans ce projet est de baisser les pensions et continuer à casser notre modèle social.

CETTE RÉFORME EST INJUSTE ET INACCEPTABLE. UN DÉPART À LA RETRAITE POSSIBLE À PARTIR DE 64 ANS AVEC 172 TRIMESTRES DE COTISATIONS, C'EST CE QU'ILS VEULENT NOUS IMPOSER.

Ils veulent nous faire travailler plus longtemps, alors que le chômage explose, que les jeunes et les seniors ont du mal à trouver un emploi, et que l'espérance de vie en bonne santé recule dans le pays. La pénibilité au travail, les carrières longues, les carrières hachées, la précarité (qui devient une norme dans ce monde), ne feront qu'aggraver la paupérisation de toute une partie de la population. Ils s'attaquent aux plus fragiles et les femmes

seront les premières à en payer le prix, même le gouvernement malgré tous ses mensonges, n'a pas pu le cacher.

Il veulent nous faire croire que notre système par répartition, qui fonctionne sur la solidarité, est en danger. Mais l'argent existe. À l'heure où TotalEnergies annonce un bénéfice net de 19,1 milliards d'euros, chiffre en hausse de 28 % par rapport à 2021, où le CAC 40 déclare 80 milliards de dividendes versés aux actionnaires, des solutions pour combler un soi-disant déficit de la caisse de retraites semblent évidentes : taxer les profits, supprimer les exonérations d'impôts et de cotisations et les subventions attribuées à ces grosses entreprises. **Exigeons notre dû, cet argent est le fruit de notre travail !**

Imposons nos choix sociétaux :

- La retraite à 60 ans.
- 37,5 annuités de cotisations.
- Le plein emploi.
- L'égalité des salaires homme-femme.
- La retraite par répartition est le seul moyen de garantir des pensions correctes aux retraités, dans un esprit de solidarité intergénérationnelle.
- Indexation des salaires sur l'inflation.

Construisons le rapport de force partout où nous sommes. Multiplions les AG sur nos lieux de travail : publics et privés. Organisons la grève reconductible à partir du 6 mars au soir pour faire plier ce gouvernement.